

Avis adopté

Séance plénière du 13 mars 2024

*Agir pour une information fiable, indépendante et pluraliste
au service de la démocratie*

CFDT

La situation économique du secteur de l'information est extrêmement critique. Les médias classiques sont menacés par la fuite des ressources publicitaires vers les plateformes internet ; l'habitude se répand d'accéder à l'information gratuitement. Or, produire une information de qualité a un coût et suppose de s'appuyer sur des professionnels reconnus et confortés dans l'exercice de leur activité.

Cette situation économique renforce la concentration des médias et menace la pluralité de l'information. Aux promesses initiales de nouveaux outils démocratiques apportées par réseaux sociaux ont succédé de fortes inquiétudes. Les réseaux sociaux sont pointés du doigt pour avoir contribué à l'élection de Donald Trump, pour l'affaire Cambridge Analytica et pour la propagation de fausses informations, poussées par les algorithmes, qui ont eu un impact majeur sur le Brexit ou lors de la crise sanitaire.

Quand sur les réseaux sociaux, c'est celui qui crée le plus de polémique qui est mis en avant, que deviennent le journalisme et son travail d'analyse, de vérification des sources et de rigueur professionnelle ? Face à ces deux menaces majeures, les médias et le milieu du journalisme sont profondément bouleversés.

En réponse, l'avis du CESE propose de reconnaître et de renforcer le rôle essentiel des journalistes et de protéger leur indépendance. Il souligne également l'importance de réguler les plateformes dans la diffusion de fausses informations. En 2024, les réseaux sociaux sont de véritables jungles où celui qui insulte, harcèle ou ment jouit encore le plus souvent de l'impunité. Cette situation est intolérable et doit cesser.

La préconisation n°9 de l'avis du CESE porte sur ce point crucial : faciliter l'identification de ces personnes par la justice. Il est temps d'instaurer des mécanismes qui garantissent que ceux qui enfreignent la loi soient tenus responsables de leurs actes.

Pour toutes ces raisons, la CFDT a voté l'avis.